

TRAITEMENT DU CANCER DU SEIN

Pourquoi les hommes paient plus cher ?

Les hommes qui ont un cancer du sein ne bénéficient pas des mêmes conditions de remboursement que les femmes. L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes y voit une discrimination fondée sur le sexe.

● **Caroline DESORBAY**

En matière de cancer du sein hormono-dépendant, il vaut mieux être une femme qu'un homme en ce qui concerne le remboursement des traitements anti-œstrogènes.

« Ces médicaments ont pour objectif de diminuer le taux d'œstrogènes au niveau des cellules cancéreuses dotées de récepteurs aux œstrogènes qui dopent leur croissance, explique le Dr Anne Boucquiau, porte-parole de la Fondation contre le Cancer. Ce sont ces traitements-là qui sont actuellement refusés au remboursement pour les hommes. »

80 % des cancers du sein chez l'homme sont hormono-dépendants et ce sont certains traitements anti-hormonaux comme Aromasin® ou Faslodex® qui ne sont pas remboursés. Les autres traitements (chimiothérapie, radiothérapie) sont pris en charge.

Entre 550 € et 7 000 € par an

Le coût du traitement d'un cancer du sein oscille entre 550 € et 7 000 € par an. « Les patients masculins, obligés de payer eux-mêmes certains médicaments, ne peuvent pas toujours suivre le traitement recommandé par leur médecin car le coût est trop important. Cette situation rend la maladie encore plus difficile à combattre pour les patients. Certains sont décédés alors qu'ils avaient entamé des démarches pour dénoncer cette inégalité », dénonce Michel Pasteel, directeur de l'Institut

« On a des preuves scientifiques qui attestent que ce type de médicament est efficace chez les hommes. »

pour l'égalité des femmes et des hommes.

Efficacité pas prouvée

Pourquoi certains traitements anti-hormonaux ne sont-ils pas remboursés aux hommes ? Parce qu'ils ne répondent pas à certains critères fixés par l'Inami. « Un médicament doit répondre à des conditions d'efficacité prouvée c'est-à-dire qu'il doit avoir été soumis à des études portant sur un grand nombre d'individus, avance le Dr Boucquiau. Le problème, c'est qu'il n'y a pas d'études menées sur de grandes cohortes d'hommes ayant un cancer du sein parce qu'ils sont très peu nombreux. »

92 cas par an

En Belgique, 92 nouveaux cas de cancer du sein sont diagnostiqués chaque année chez l'homme, pour 10 378 chez la femme. C'est peu mais il existe des études qui attestent que les récepteurs aux œstrogènes sont bel et bien présents chez l'homme et que les médicaments anti-hormonaux sont efficaces dans ce type de cancer.

« L'European Society of Medical Oncology, recommande ce traitement argumente le Dr Boucquiau. On a

quand même un faisceau de preuves scientifiques qui attestent que ce type de médicament est efficace chez les hommes ayant un cancer du sein. Le système décisionnel de l'Inami montre ses limites par rapport à des pathologies qui ne sont pas très fréquentes. »

Êtes-vous ménopausé ?

Un autre critère, complètement surréaliste celui-là, fait bondir Véronique De Baets, experte à l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes : il faut être ménopausée pour bénéficier du remboursement des médicaments anti-hormonaux !

« Il s'agit d'une discrimination de sexe tout comme le manque de preuve suffisante d'efficacité. Le fait d'être un

homme fait que des études n'ont pu être menées parce que l'industrie pharmaceutique n'est pas intéressée par un public aussi peu important. Cette inégalité de traitement entre les femmes et les hommes constitue une discrimination et tombe sous le coup de la loi genre qui interdit des traitements différents en sécurité sociale sur base du sexe. »

Hier, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, en collaboration avec d'autres associations dont la Fondation contre le cancer et la Belgian Society of Medical Oncology, a envoyé une recommandation à Maggie De Block lui demandant d'adapter la réglementation afin de permettre le même remboursement aux hommes qu'aux femmes. ■

Deux ans pour être diagnostiqué

Il y a quatre ans, Michel (62 ans) découvre qu'il a une grosseur au-dessus du mamelon. Il passe une première échographie. « On m'a dit que c'était bénin, qu'il s'agissait d'une boule de graisse avec un tissu un peu différent ». Comme ça continue à grossir, Michel le signale au médecin qui lui prescrit une seconde échographie. Le résultat confirme que la boule a doublé de volume mais le rassure le médecin, cela reste bénin.

« En 2016, à la Toussaint, j'ai commencé à avoir mal. J'ai demandé au médecin qu'on m'enlève cette grosseur. Le 23 décembre, lors de la dernière visite de contrôle chez le chirurgien, il m'a annoncé que j'avais un cancer. J'ai dû subir une deuxième intervention pour tout enlever. On m'a ouvert de l'aisselle au mamelon et on a retiré en dessous du bras un ganglion de 4 cm de diamètre ! ».

Il faudra une chimiothérapie puis une radiothérapie pour venir à bout de la tumeur. Et pendant dix ans, Michel devra prendre du Tamoxifène, un puissant anti-œstrogènes qui bloque la croissance des cellules tumorales. « Heureusement, ce traitement est remboursé par la mutuelle car les indemnités versées par la mutuelle (environ 1 000 € par mois) me permettent à peine de vivre alors payer un traitement de plusieurs milliers d'euros, je n'aurais pas pu... » ■

Ca.D.